

Réquisition des journaux de connexion à un service internet

 **Cette page est presque vide**

La rédaction du site se concentre pour le moment sur les tutoriels qui servent à réduire les risques des moyens d'enquête de la police.

La section menace sera complétée pour le mois de septembre.

Les flics peuvent faire une réquisition aux hébergeurs de sites internet, fournisseurs d'adresse e-mail, plateformes de réseaux-sociaux, sociétés de transports, banques, ... pour récupérer l'historique sur plusieurs mois des adresses IP qui se sont connectées à leurs services avec un compte lié à votre identité.

